

## Esplanade des pêcheurs: rejet de la requête en récusation de la S.C.I. Esperanza de Patrice Pastor

**Le 19 décembre dernier, le Tribunal suprême de Monaco a débouté Patrice Pastor de sa plainte à l'encontre de Didier Linotte, président du Tribunal**

qu'il soupçonne de favoritisme dans l'attribution du projet immobilier "L'Esplanade des Pêcheurs".

Nouveau rebondissement dans la guerre immobilière autour de l'attribution du projet de " L'esplanade des Pêcheurs". "Par une décision du 19 décembre 2022, le tribunal suprême de la Principauté de Monaco a rejeté la demande de récusation de M. Didier Linotte, président du Tribunal, présentée par la S.C.I. Esperanza au motif qu'elle ne justifiait d'aucune cause légitime de récusation" , a fait savoir le tribunal suprême par voie de communiqué de presse ce lundi.

"Pas de doute légitime"

Pour rappel, la S.C.I Esperanza - gérée par l'homme d'affaires monégasque Patrice Pastor - a déposé fin novembre une requête en récusation visant le président du tribunal suprême.

Elle remettait en cause l'impartialité de Didier Linotte dans le contentieux qui fait rage autour du projet immobilier de l'esplanade des Pêcheurs. Elle s'appuyait, notamment, sur des documents publiés par le site "Les dossiers du Rocher" qui dénoncent des liens entre la société Caroli, qui doit ériger le projet, et des proches du prince Albert II.

Ces derniers, baptisés "G4" par le site - Didier Linotte, Thierry Lacoste, l'avocat et ami d'enfance du prince, Claude Palmero, l'administrateur de ses biens, et Laurent Anselmi, son chef de cabinet - ont déposé plainte dans ce dossier, de même que Patrice Pastor, accusé d'être le commanditaire du site.

Dans sa requête en récusation, Patrice Pastor, via sa société Esperanza, estimait que "l'examen serein et impartial" de son recours contre un déclassement du site était "objectivement impossible" de la part de Didier Linotte.

Le tribunal suprême a donc tranché hier, jugeant que "les relations entretenues par M. Linotte avec des autorités, des avocats et des entreprises monégasques ne sont pas de nature à créer un doute légitime sur son impartialité dans la procédure engagée par la S.C.I. Esperanza"





L'esplanade des Pêcheurs, située au bout du quai Antoine 1-er, est au coeur de cette bataille judiciaire. Photo archives Jean-François Ottonello